



Quand le projet de charte du Parc se dévoile au grand public, ça donne une invitation à :

L'APÉRO'CHARTÉ !

En 2023 écrivons ensemble le Parc du Gâtinais

INFO PRESSE

Apéro'charte n.m. Moment convivial pour que le grand public vienne découvrir le projet de charte, réalisé en collaboration avec des habitants, des acteurs sociaux-économiques, des élus, des partenaires techniques...

Révision de la charte précédente :

COMPRENDRE AUJOURD'HUI ET IMAGINER DEMAIN

Le Gâtinais français a été classé « Parc naturel régional » par décret ministériel le 4 mai 1999, puis renouvelé le 4 mai 2011.

La charte d'un Parc naturel régional engage pour quinze ans ses signataires : élus des Communes, des Départements, des Régions et de l'État. Passé ce délai, une procédure de révision permet, après une évaluation des actions entreprises, de redéfinir un nouveau projet et de reconduire éventuellement son classement.

Depuis juin 2022, le Parc du Gâtinais prépare la révision de sa charte.

Cette révision s'est appuyée sur trois temps fondamentaux :

- **un diagnostic de territoire**, portant sur un nouveau périmètre d'étude et comportant des recommandations qui ont servi de base pour reconstruire une nouvelle charte, élaboré par l'Institut Paris Région. L'analyse de l'évolution du territoire avait pour objectif de faire une analyse du territoire actuel et un état des lieux de nouvelles communes d'extension potentielle. Ce périmètre comprend 85 communes (il en comprend 70 aujourd'hui) abritant 88 000 habitants ;
- **un bilan évaluatif** des actions du Parc élaboré par un bureau d'études comportant une évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs de la Charte. L'objet était dans un premier temps de savoir si le Parc avait rempli ses missions et atteint les objectifs qui lui étaient assignés depuis sa création, selon 4 critères stratégiques : pertinence, efficacité, cohérence, efficience. Dans un second temps, il s'agissait de permettre de tirer les enseignements et pistes de réflexion

pour la charte en projet, et nous aider à définir les priorités. La charte de 2011 est apparue pertinente dans ses orientations, au regard des enjeux identifiés au départ et des problèmes rencontrés sur la période de mise en œuvre ;

- **un processus de concertation permanent** avec les élus, les partenaires, les acteurs (socio-économiques, associatifs...) et la population du Parc.

Le principe privilégié est d'articuler au mieux les contenus techniques et d'experts avec les attentes et besoins des élus, des populations et acteurs du Parc. Dès le mois d'octobre 2022, des ateliers ont été organisés avec les habitants notamment, afin de faire émerger les grands axes d'intervention de la future charte. Puis de nouvelles rencontres ont eu lieu avec les habitants, les élus, les partenaires techniques, en vue de définir plus précisément les actions à mettre en place.

CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR

Et aujourd'hui un projet de charte « Objectif 2026-2041 » est en cours de finalisation. Une première version sera présentée en juin, fruit d'un travail collectif et itératif.

Le Parc vous donne rendez-vous le jeudi 8 juin à 19h30 à la Maison du Parc pour un Apéro'charte !

20 bd du Maréchal Lyautey, 91490 Milly-la-Forêt

Venez découvrir le contenu de ce projet de charte, qui aura ensuite un long parcours de validation et modifications à effectuer : élus, autorité environnementale, Conseil national de la protection de la nature, enquête publique pour tous, jusqu'au décret du premier Ministre, nous l'espérons !

CONTACT PRESSE

Fabienne Cotté

01 64 98 27 80

f.cotte@parc-gatinais-francais.fr